

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2007

Le gouvernement, réuni le mardi 18 septembre 2007, a adopté des projets de délibération relatifs notamment au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'année 2008 et a pris des arrêtés.

Financement des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement propose de fixer un taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières à 5,84 % pour l'exercice 2008.

Pour mémoire, le taux directeur de l'exercice 2000 a été fixé à 3,17%, de l'année 2001 à 3,82%, de l'année 2002 à 6,06%, de l'année 2005 à 9,96% de l'année 2006 à 4,5%, de l'année 2007 à 4,6%.

En effet, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie doit fixer, avant la date de clôture de la session administrative, un taux d'évolution des dépenses hospitalières pour l'année à venir, appelé taux directeur, à partir des hypothèses économiques générales et des prévisions de recettes du régime maladie-maternité de la CAFA T. La base de référence retenue pour la fixation de ce taux est la somme des budgets primitifs de l'exercice en cours des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, soit 20.558.42 millions F CFP.

Ce taux directeur est composé d'un taux de reconduction qui correspond aux ressources nécessaires au fonctionnement des établissements publics d'hospitalisation et d'un taux de mesures nouvelles égal à la différence entre le taux directeur global et le taux de reconduction. Le montant de l'enveloppe des mesures nouvelles résulte des contrats d'objectifs et de moyens signés entre le Président du gouvernement, le président du CA et le directeur de l'établissement hospitalier concerné.

Le taux de reconduction est fixé à 3,78% (représente une enveloppe financière de 777,8 millions FCFP) réparti comme suit par établissement :

CHT : 3,85% soit 607,7 MF

CHS : 3,6% soit 108,6 MF

CHN3 : 5% 61,4 MF.

La progression en valeur du taux de reconduction par rapport à 2007 (2,86%) s'explique par l'impact des mesures statutaires accordées ou à venir avant la fin de l'année 2007 (réforme du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (C.A.G), prime d'encadrement intermédiaire, réforme du cadre de la santé, régime indemnitaire des sages femmes, prime de fin d'année et évolution de la valeur du point).

Quant au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières destiné au financement des mesures spécifiques nouvelles, il est proposé un taux de 2,06% (l'enveloppe prévisionnelle est de 423,6MF pour financer des actions visant à améliorer la qualité et la gestion des risques ainsi que le projet médical).

- Pour le CHT, les priorités sont : le financement de l'activité de coronarographie et d'angiographie y compris la mise en place de soins intensifs en cardiologie, le développement de l'activité greffe de reins et de cornées, le financement de la part NC du fonctionnement du futur centre de suite et de rééducation fonctionnelle de Koutio...
- Pour le CHS, une meilleure prise en charge des soins psychiatriques, un renforcement des activités de pédopsychiatrie et des équipes des unités de gériatrie.

* * *

De nouvelles technologies au CHT

De nouveaux tarifs de prestations du CHT ont été fixés. Ils correspondent à de nouveaux soins, prothèses et médicaments coûteux liés à l'utilisation de nouvelles technologies comme la coronographie et l'implantation cochléaire ainsi que l'utilisation de nouveaux traitements pour les leucémies. Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie des implants cochléaires pourront être réalisés, surtout pour les enfants, qui ne seront plus obligés de quitter le Territoire pour l'implantation ou le réglage fréquent de leurs appareils.

Retraites des fonctionnaires : calcul de l'indemnité temporaire de résidence

Le régime de retraite des fonctionnaires et tout spécialement le mode de calcul de la retraite des pensionnés a été modifié. Il s'agit, de mettre en conformité les textes avec la pratique et d'inclure les majorations de pensions pour enfants (rémunération accessoire) dans l'assiette de calcul de l'indemnité temporaire de résidence indexée à 1.73.

Pour mémoire, la CLR compte 742 pensionnés bénéficiaires d'une majoration de pension pour enfants, ce qui par année correspond à une somme de 200MF à verser.

L'Académie des langues Kanak

Le gouvernement a pris un arrêté portant constatation de la composition nominative pour une durée de trois ans du conseil d'administration de l'Académie des langues kanak : pour la Nouvelle-Calédonie (D. GORODEY et C. WASHETINE), pour l'Etat (E. CHARRIER), pour le sénat coutumier (J. BOANEMOI), pour la Province Nord (JP. DJAIWE), pour la Province Sud (H. IEKAWE), pour la Province Iles (J. DETEIX) et deux personnalités qualifiées (M. GURRERA et L. SAM).

Réorganisation du gouvernement

Pour optimiser son action, le gouvernement a décidé de réorganiser son Secrétariat Général et de créer une Direction Générale des Services (DGS). Cette nouvelle organisation se présente comme suit :

- Un Secrétariat Général chargé de préparer la réunion hebdomadaire du gouvernement, d'assister les membres du gouvernement dans l'exercice de leur fonction et d'assurer le fonctionnement matériel du gouvernement.
- Une direction générale des services chargée d'assister le Président dans sa fonction de direction des services et d'en coordonner l'action.

Enseignement

Il est procédé à l'augmentation du nombre de postes de professeurs des écoles et d'instituteurs pour répondre aux besoins exprimés en 2007 par les employeurs provinciaux. 50 postes sont ouverts aux concours d'instituteurs à répartir pour moitié au concours externe et l'autre moitié au concours spécial. Quant aux concours externe de professeurs des écoles, le nombre de postes ouverts passe de 25 à 35. Pour le nombre de postes ouverts au concours interne de professeurs des écoles est augmenté de 4, passant de 17 à 21 dans le respect de la réglementation.

Prêts garantis pour la SEM de l'agglomération et la SIC

Le gouvernement a adopté deux projets de délibérations accordant la garantie de la Nouvelle-Calédonie à des contrats de prêt d'un montant total de :

- 2.565.884.726 CFP passés entre la SEM et la Caisse de Dépôt et Consignations (CDC) dans le cadre de plusieurs programmes immobiliers.
- et de 4.287.409.719 CFP passés entre la SIC et la CDC afin de financer la 10^{ème} tranche d'emprunts de prêts de logements sociaux.

Subventions

Attribution d'une subvention de 2 millions CFP au comité 150 après pour la journée citoyenneté du lundi 24 septembre 2007 qui se déroule sur la place du Mwâ Kâ.

La culture océanienne en classes de découverte

Le gouvernement a attribué une subvention de 1.500.000 F CFP pour la mise en place de classes de découverte au Centre Culturel TJIBAOU. Ces classes ont pour objet de favoriser, une meilleure connaissance de la diversité culturelle de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'une ouverture sur la culture océanienne.

Formation professionnelle

Le gouvernement a pris un arrêté portant agrément à des actions de formation professionnelle continue pour le programme 2007 - 2008 par les centres de formations suivants :

- CFPPA nord (plate forme découverte des métiers verts)
- IFPSS (certificat de capacité d'ambulancier)
- ECOTEL (formation de chef de réception)
- GSMA (action pré sectorielle bâtiment à koné et agent de prévention et de sécurité)
- APPNC (certificat d'aptitude au métier de bibliothécaire pour la médiathèque de Dumbéa)
- Centre de formation de Goro nickel (formation du génie industriel maintenance)
- AFPEC (plate forme découverte secteur mécanique au lycée Guenaud à Bourail)
- GRETA (CAP carreleur, peintre, métier de chantier, concierge, maître d'hôtel...)
- EMN (formation capitaine)
- L'école des sapeurs pompiers volontaires (formation aux opérations de secours)
- SLN formation (formation conducteur et de technicien d'exploitation minière)

Divers

- Les sociétés GEOCEAN et FLI Environmental sont autorisées par dérogation à faire travailler leur personnel tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, pour respecter leur calendrier de construction et leurs engagements contractuels.
- Le gouvernement a approuvé :
 - Le compte financier 2006 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles.
 - Le compte financier 2006 de la bibliothèque Bernheim.
- Le gouvernement a désigné pour siéger à la commission de protection des mineurs :
 - 1°) les représentants des associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs ou camps de scoutisme :
 - Mme Yanita DELPIAS, représentant « DOUCAMPO »
 - Mme Pascale DABIN, représentant « Les piroguiers du Mont-Dore »
 - 2°) les représentants des associations habilitées à organiser des formations d'animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs :
 - Mme Sylviane SWERTVAEGHER, représentant l'ACAF (association calédonienne pour l'animation et la formation),
 - Mme Christine PENA, représentant les scouts et guides de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement a pris un arrêté portant nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein des sociétés d'économie mixtes, comités, conseils, commissions et autres organismes extérieurs.
- Enfin, le gouvernement a émis un avis favorable sur l'attribution de fréquences pour la diffusion de radio Nouvelle-Calédonie en ondes moyennes :
 - à Touho sur la fréquence 729 Khz
 - à Nouméa sur la fréquence 666 Khz